

Chapitre 5 : Social

Les Verts s'engagent pour une société plus équitable qui ne laisse personne au bord du chemin. Dans cette perspective, ils luttent pour une plus juste distribution des richesses et aux côtés des plus faibles. Chacun doit pouvoir disposer d'un revenu lui permettant de vivre dans la sécurité et la dignité. Chacun doit également avoir la possibilité de recevoir un accompagnement pour l'aider à se recréer un projet professionnel ou personnel.

A Genève, comme dans toutes les villes suisses, les dépenses sociales ont explosé depuis une dizaine d'années sous l'effet conjoint du vieillissement de la population, de la montée du chômage de longue durée et de l'apparition de « working poors » (personnes ayant un travail dont le salaire ne suffit pas pour vivre). Le système social se retrouve donc violemment attaqué par les partis de droite et d'extrême-droite qui exige l'abaissement de ces coûts.

Les Verts sont au contraire d'ardents défenseurs de l'Etat social. C'est précisément à cause de cette position de principe qu'ils veulent le faire évoluer. Le monde change si vite que nous devons constamment adapter notre système de protection sociale pour maintenir sa force d'intégration. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions assurer un revenu susceptible de mener une existence conforme à la dignité humaine à ceux que l'âge, la maladie ou le chômage empêchent de subvenir à leur entretien.

La pauvreté conduit la marginalisation et, en s'étendant entraîne une accumulation de problèmes sociaux, de plus en plus difficiles à maîtriser. La pauvreté, c'est bien sûr une insuffisance de revenus, mais elle se cumule souvent avec un défaut de relations sociales et une impossibilité d'utiliser son savoir-faire et ses capacités. Une bonne intégration sociale et l'existence d'un réseau familial sont des facteurs de protection contre la pauvreté et ses conséquences. La politique sociale ne peut donc se limiter à des aides financières. L'existence d'un réseau d'associations actives dans des domaines particuliers ou en faveur de populations spécifiques joue un rôle fondamental.

Les Verts luttent depuis toujours pour l'instauration d'un revenu minimum d'existence, indépendant de l'origine du besoin. Ils se réjouissent donc de l'adoption récente d'un « revenu déterminant unique » pour les diverses prestations sociales, qui constitue une nouvelle étape dans ce sens. Il devrait simplifier la vie des bénéficiaires et alléger le travail administratif au profit d'un meilleur accompagnement social.

Le revenu minimum d'existence ne saurait évidemment être inférieur aux prestations actuelles de l'assistance publique. Il doit être ouvert à tous les habitants de Genève, après une certaine durée de résidence, sans égard à la nationalité ou au statut professionnel.

Sortir les institutions sociales du carcan de la bureaucratie

L'efficacité d'une politique sociale ne dépend pas seulement des lois et des ressources qui lui sont affectées. Son organisation est un élément essentiel. Or, depuis le début des années 1990, des dysfonctionnements majeurs sont apparus dans différents services et institutions. La construction actuelle du système d'aide sociale laisse apparaître des lacunes qu'il est urgent de combler. Dans le domaine social, plus que dans tout autre, il est inacceptable qu'un mauvais fonctionnement pénalise les bénéficiaires des prestations.

Il est primordial d'initier une concertation pour redéfinir la mission des institutions et les limites dans lesquelles elle doit être accomplies, en se donnant le temps nécessaire pour le faire de manière démocratique, sereine, équitable et transparente. Des réformes institutionnelles s'imposent en effet de manière de plus en plus évidente. Ainsi, le statut de l'Hospice général doit être revu car il implique une dangereuse dilution des responsabilités. L'échec du développement de certaines applications informatiques, qui a sérieusement compliqué le travail

des professionnels du terrain et s'est soldé par un immense gaspillage financier, l'a bien prouvé. Formellement, l'Hospice constitue une entité distincte de l'Etat, mais dans les faits toute son activité est régie par des lois et des règlements approuvés par le pouvoir politique. Une question se pose : qui du chef du Département de l'action sociale et de la santé ou du Conseil d'administration de l'Hospice tient vraiment le gouvernail ? Pour sortir de cette situation peu satisfaisante, les Verts s'opposent à son autonomisation complète, voulue par la droite. Elle ne clarifierait pas la situation dans la mesure où son activité est entièrement régie par des lois cantonales. C'est pourquoi, la création d'un Office d'aide sociale qui reprendrait les tâches d'assistance de l'Hospice, doit maintenant être sérieusement examinée.

De même, la situation des Centres d'action sociale et de santé (CASS) n'est pas satisfaisante. Ces centres de quartier (26 dans le canton) ont été conçus pour orienter tous ceux qui ont des besoins dans le domaine social ou sanitaire (aide et soins à domicile). Or, l'organisation actuelle est un compromis qui dévoile ses limites et fait l'objet de critiques fondées de la part des bénéficiaires. L'accueil, l'orientation et la prise en charge commune n'existent que sur le papier. La complexité du système se traduit par une absence de coordination. Une clarification des compétences et du fonctionnement devient urgente. La structure devrait être revue pour que les CASS constituent réellement une porte d'entrée pour l'ensemble des aides sociales, qu'elles soient dispensées par le centre de quartier ou par d'autres services et institutions. Le citoyen doit pouvoir s'y adresser pour être soit pris en charge sans délai, soit orienté efficacement.

La gestion de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) suscite également de nombreuses interrogations. Responsable d'un budget de plusieurs centaines de millions, cet office édicte ses propres règles, assure le financement des institutions (EMS) et traite lui-même les plaintes qui le concernent. Malgré des erreurs coûteuses empêchant un traitement rapide des dossiers, cet office n'a jamais été réformé. Les Verts demandent que les sources du problème soient déterminées, les responsabilités établies et une réforme de l'Office menée à bien au profit des usagers.

La répression des chômeurs n'a jamais créé aucun emploi.

Travailler, ce n'est pas seulement gagner sa vie, c'est un moyen d'intégration et, pour beaucoup, de développement personnel et d'estime de soi. La persistance d'un chômage de longue durée à Genève est un phénomène extrêmement inquiétant tant pour ceux qui le subissent, que pour la santé de notre société. Le chômage de longue durée crée la pauvreté, isole ceux qu'il frappe, remet en cause définitivement leur capacité à trouver du travail et entraîne de nombreux troubles physiques ou psychiques.

Les Verts considèrent que le placement des personnes sans emploi doit redevenir l'objectif prioritaire de l'OCE. Ces dernières années, sous la pression du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'accent a été mis sur le contrôle et la sanction. L'inefficacité de cette politique n'est plus à démontrer, puisque notre canton connaît toujours le taux de chômage le plus élevé de Suisse. A cet égard, les chiffres sont éloquentes : les sanctions prononcées contre les chômeurs ont progressé de 75% de 2003 à 2004. Dans le même temps, le taux de chômage annuel moyen est passé de 6,5% à 7,1%.

Les tâches des conseillers en personnel de l'OCE doivent revenir à l'essentiel : apporter une aide à la recherche d'un emploi. Pour cela, les Verts estiment que le temps de travail des conseillers ne doit plus être « mangé » par des tâches bureaucratiques de contrôle et de pénalisation. Un contrat de partenariat doit être instauré entre le conseiller et le candidat à un emploi, à l'instar de ce qui est préconisé dans l'assistance sociale individuelle. Il s'agit d'établir un rapport de responsabilisation mutuelle en lieu et place d'un rapport « gendarme – voleur », qui donne des résultats négatifs et repose sur un postulat de « citoyen fraudeur ».

La première partie des accords bilatéraux a amené la libre circulation des personnes et la

possibilité d'exporter les prestations des assurances sociales. Les Verts soulignent qu'elle représente une chance pour nos concitoyens de faire valoir leur compétence professionnelle dans les pays de l'UE et de l'AELE. Les personnes sans emploi peuvent bénéficier de trois mois d'exportation des prestations de l'assurance-chômage. Pour que cette mesure soit efficace, les Verts prônent la mise sur pieds de structures comparables à celles qui existent pour le soutien à une activité indépendante : séances d'informations collectives, entretiens personnels d'évaluation des projets de recherches d'emploi dans le pays choisi par le demandeur d'emploi.

Les Verts sont bien entendus favorables à toutes allocations permettant d'abaisser le coût salarial des chômeurs de longue durée pour favoriser leur retour en emploi. Ils constatent à regret que peu d'entreprises jouent le jeu, ce qui limite l'efficacité de ce type de mesure.

Des emplois temporaires qui préparent vraiment une réinsertion

Les Verts ont vigoureusement défendu les emplois temporaires pour les chômeurs de longue durée contre tous ceux qui veulent les envoyer à l'assistance publique. Toutefois, ils attirent l'attention sur une gestion contestable du système qui a pour conséquence que la majorité des bénéficiaires échouent à se réinsérer durablement dans le monde du travail. Ils sont trop étroitement conçus, tant par l'Office cantonal de l'emploi que par les services qui créent des emplois temporaires, pour prolonger les droits à l'assurance chômage. Les dimensions de l'amélioration de l'employabilité et de la formation, dans la perspective d'un projet professionnel réaliste et cohérent sont laissées de côté. Afin de combler le déficit de formation et de réinsertion professionnelle, la loi cantonale doit prévoir un emploi temporaire en cours de délai-cadre d'indemnisation, idéalement dans la première année de chômage pour remettre la personne dans l'activité professionnelle. Cette mesure contribuerait à diminuer la durée du chômage. L'emploi temporaire tendrait ainsi essentiellement à un objectif de réinsertion plus qu'à une prolongation du droit à l'indemnité.

Plus généralement, les mesures dites actives prévues dans le cadre de l'assurance-chômage sont encore largement insuffisantes. Une partie non négligeable des chômeurs souffrent d'un manque de formation. Il est donc nécessaire de proposer des formations élémentaires ou des possibilités d'obtenir l'équivalent d'un Certificat fédéral de capacité. Il est préférable d'accorder des aides à la formation plutôt que de verser des sommes équivalentes sous forme de prestations d'assistance et laisser ainsi s'accomplir le processus de désinsertion sociale.

La diminution du chômage des jeunes demeure une tâche prioritaire. Les entreprises doivent accepter la responsabilité qui leur incombe et s'investir plus dans la formation des jeunes. Un soutien particulier doit être offert aux jeunes qui n'ont aucune formation ni qualification.

Eviter le piège de la misère aux familles

Les Verts estiment que l'effort de la société en faveur des familles est insuffisant, particulièrement dans le cas des familles monoparentales. On sait pourtant que les familles avec de jeunes enfants sont celles qui courent le plus grand risque de tomber dans la pauvreté, car traversent une période où leurs besoins financiers sont plus importants et leurs revenus plus bas.

Les familles doivent disposer de ressources suffisantes pour assurer à chaque enfant un environnement favorable. La lutte contre la paupérisation des familles doit devenir un axe important de l'action sociale. Les Verts sont donc favorables à une augmentation conséquente des allocations familiales, comme le proposent les syndicats chrétiens au niveau national. Ils soutiennent également l'idée de prestations complémentaires pour les familles qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté.

Les Verts saluent l'adoption d'une assurance maternité au niveau fédéral et le maintien des acquis de l'assurance genevoise. Ils ont proposé l'établissement d'un congé parental, sur le

modèle de ceux que connaissent les pays scandinaves. Il est capital que chaque parent puisse avoir la possibilité de passer plusieurs mois avec son enfant en bas âge. Il est capital que les parents puissent être présents auprès de leurs enfants pendant les premières années de la vie. Rendre notre société plus accueillante pour les enfants passe aussi par une évolution du marché du travail. Les employeurs privés et publics doivent se montrer plus ouverts au travail à temps partiel, pour les hommes comme pour les femmes, et également donner aux parents l'opportunité d'avoir des horaires de travail flexible.

Pour un libre de choix du mode de garde de leurs enfants

Les places dans les crèches et les jardins d'enfant ne sont pas assez nombreuses pour répondre à la demande. Les Verts veulent introduire l'obligation pour chaque commune de mettre à disposition un nombre minimum de places, quitte à prévoir des collaborations intercommunales. Un partenariat devrait se mettre en place entre les communes et les entreprises privées et publiques. Les autres modes de garde (maman de jour, garde à domicile) sont non moins nécessaires et doivent être encouragés. Les Verts estiment qu'il faut tout mettre en œuvre pour que les personnes qui assurent la garde des enfants échappent à la clandestinité et disposent d'une couverture sociale.

Il est non moins important de poursuivre le développement des structures d'accueil pour les enfants à l'heure du repas de midi ou après l'école et de soutenir les activités dispensées par les maisons de quartiers et les clubs de sport.

Pour nos aînés, le soleil doit briller même au soir de leur vie.

Il est urgent de réfléchir sur les moyens que nous voulons mettre à disposition de nos aînés en tenant compte de l'allongement de l'espérance de vie et du vieillissement de la population. Les Verts s'opposent évidemment à la baisse des prestations offertes aux aînés. Celles-ci assurent aujourd'hui un niveau de vie correct et leur montant ne doit pas être remis en question.

Les Verts restent évidemment favorables à la politique de maintien des personnes âgées à domicile aussi longtemps que cela est possible. Cette politique correspond aux attentes d'une large majorité des personnes âgées qui souhaitent différer le plus longtemps possible leur entrée dans un établissement médico-social. Il convient donc de poursuivre le développement de l'aide et des soins à domicile. Les Verts demandent donc également que les nouveaux logements construits soient obligatoirement accessibles et utilisables pour les personnes souffrant de mobilité réduite. Dans les immeubles existants, l'appartement d'une personne rencontrant des difficultés de mobilité devrait être aménagé pour permettre son maintien à domicile.

Mettre un point d'honneur à respecter la dignité de la vieillesse

Parallèlement, il convient de mettre rapidement en place des solutions intermédiaires entre le maintien à domicile et le placement en EMS. Le but de telles structures est de permettre aux plus grands nombres possibles de personnes âgées de conserver leur autonomie et leur insertion dans la société. Les Verts proposent donc la construction de groupes d'habitations destinés aux personnes ayant besoin d'un habitat spécifique et bénéficiant d'un accès facilité à certains services collectifs. De telles réalisations doivent être situées à proximité des commerces. Elles ne sont pas une alternative à la construction urgente d'EMS, mais permettraient peut-être de limiter l'effort futur. La pénurie actuelle de places dans les EMS est la conséquence d'un moratoire maintenu trop longtemps sans, que soient mises en place des alternatives sérieuses. Résultat, les personnes concernées doivent attendre des mois pour trouver une place dans des EMS, les séjours hospitaliers sont prolongés inutilement et non remboursés par les assurances. L'amélioration de la qualité de vie des aînés exige une meilleure coordination de l'ensemble des

services sociaux concernés (prestations complémentaires, aide et soins à domicile, différents habitats destinés aux personnes âgées). Les contraintes kafkaïennes posées par l'administration pour la création de nouvelles structures doivent être allégées.

Glossaire

Délai-cadre d'indemnisation. Période de deux ans au cours de laquelle une personne sans emploi peut bénéficier d'une indemnité-chômage.

Paupérisation. Abaissement continu du niveau de vie.

Revenu déterminant unique. Revenu déterminant calculé pour refléter au mieux la capacité économique des ménages, valable pour toutes les prestations sociales du canton. Cet indicateur constitue un nouvel outil qui devrait donner une plus grande cohérence à l'assistance sociale, par rapport à l'ancien système, plus complexe, qui prenait en compte toutes sortes de déductions.

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Centre de compétence de la Confédération pour toutes les questions ayant trait à la politique économique.